

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2014

CARENES SERVICES

Par délibération n° POR1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Carènes Services, société anonyme ayant son siège social à Marseille (13008), au port de plaisance de la Pointe Rouge, l'exploitation du service de grutage et de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge. De plus, la délégation de service public autorise le délégataire à effectuer des services complémentaires (révision des survies et des extincteurs par des entreprises agréées, révisions et réparations mécaniques, etc.). Le contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2014 et avec un éclairage rétrospectif sur sept exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de grutage et de carénage effectué par le délégataire et activités complémentaires.

I. Contenu du rapport

Le délégataire a fourni plus d'informations qu'en 2013, ce qui permet une analyse plus approfondie de son activité pour l'année 2014.

Toutefois des précisions supplémentaires relatives à la formation du chiffre d'affaires demeurent attendues.

Le bilan comptable propre à la DSP demandé au délégataire depuis le début du contrat a été remis pour la première fois à la fin de l'année 2013 pour l'exercice 2012. Le bilan comptable de l'exercice 2014 a été communiqué dans le rapport annuel remis par le délégataire.

II. Compte rendu technique

De 2007 à 2014 le délégataire a réalisé 314,5 k€ d'investissements, 87 k€ étaient prévus pour toute la durée du contrat, soit un taux de réalisation trois fois plus important que prévu. Ce dépassement est dû au coût des gros travaux réalisés pour la mise aux normes environnementales de l'aire de carénage réalisé en 2011 pour un montant de 163 k€ hors taxes. Ce montant total a dépassé largement la projection prévue au contrat de 22 k€. Ces travaux de mise aux normes ont été subventionnés à 40% par l'Agence de l'eau et la Région.

En 2014, le délégataire a dû réaliser un investissement important. A la suite des nombreuses pannes et des coûts d'entretien élevés pour réparer le portique élévateur à bateaux, le délégataire a investi dans le reconditionnement intégral de cet engin. Les composants hydrauliques, électriques et les tuyauteries rigides ont été remplacés pour un coût total de 51,5 k€.

Le portique élévateur à bateaux, dont la capacité maximale de levage est de 30 tonnes, est l'outil de travail indispensable au délégataire pour assurer la mission qui lui a été confiée par la collectivité.

En 2014, le délégataire a procédé au remplacement d'une partie du matériel informatique pour 1,1 k€.

En 2013, aucun investissement n'avait été réalisé.

Les travaux d'entretien représentent 10,2 k€ en 2014 dont

- 4 k€ sont relatifs au paiement des prestataires effectuant les contrôles annuels des équipements de levage présents sur l'aire de carénage et des équipements de sécurité incendie
- 6,2 k€ sont relatifs aux changements de pièces (pressostat, flexible haute pression, porte injecteur, démarreur, alternateur) et à l'entretien des pneumatiques du portique élévateur à bateaux.
En 2013, les travaux d'entretien s'étaient élevés à 35 k€ pour faire face aux nombreuses réparations du portique élévateur à bateaux. Une diminution de 71,6 % est constatée par rapport à 2013.

III. Compte rendu financier et d'activité

1/ Tarifs et fréquentation

1/1/ Tarifs

➤ Prestations : manutentions, calage et stationnement

Les tarifs de manutention, calage et stationnement appliqués par le délégataire ont été fixés initialement par le contrat et doivent être révisés annuellement selon une formule contractuelle (identique à celle utilisée pour la révision de la redevance versée au délégant).

Les tarifs des différentes prestations dépendent de la taille des bateaux.

Les tarifs concernant :

- La manutention: augmentation de 3 % par rapport à 2013
- Le calage: augmentation de 3 %
- Le stationnement: augmentation de 3 %

Ces tarifs ne correspondent pas aux tarifs attendus c'est à dire calculés à partir de la formule de révision prévue par le contrat. Il existe un delta entre le tarif fixé et le tarif calculé.

Le délégataire explique l'impossibilité pour lui d'appliquer la formule de révision, car lorsqu'il prépare les tarifs de l'année N en fin d'année de l'année N-1, les valeurs des indices nécessaires à l'application de la formule ne sont pas encore parues sur les bases de données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Un avenant sera pris pour clarifier ces éléments.

➤ Main d'œuvre

Le contrat prévoyait un seul tarif pour la main d'œuvre. Le délégataire en indique deux pour distinguer les travaux divers des travaux plus spécifiques.

Les tarifs concernant :

- Travaux divers (réparation intérieurs, bateau, pose équipements): 55,2 € TTC, + 0,36 % par rapport à 2013
- Travaux spécialisés (Electricité, électronique, peinture coque, stratification) : 66 € TTC, même tarif qu'en 2013

Un courrier sollicitant le respect du contrat a été adressé au délégataire.

➤ Prestations : karcher, manutention pour démâtage, osmose et carénage

Dès le rapport de l'exercice 2013, des précisions avaient été apportées par le délégataire sur la tarification des opérations de karcher, manutention pour démâtage, de carénage et d'osmose.

Toutefois, les données communiquées ne permettent d'avoir une lisibilité sur les tarifs pratiqués en fonction des différentes tailles de bateaux. Des compléments d'information sont de nouveau attendus sur ce point.

➤ Vente de marchandises

Le délégataire a transmis le catalogue des marchandises et leurs tarifs, via un courrier daté du 22 avril 2014.

Le catalogue comprend 156 pages et environ 3 000 articles référencés.

1/2/ Nombre d'opérations

Suivant le type de prestations, en 2014, l'activité a diminué ou augmenté.

➤ **Prestations : manutentions, calage et stationnement**

A la suite des demandes effectuées les années précédentes, depuis 2013, le rapport du délégataire fournit des informations sur le nombre d'opérations pour les prestations de manutention et de stationnement.

Toutefois, aucune donnée n'est communiquée sur le nombre d'utilisateurs ou sur le type de bateaux ayant eu recours à ces prestations. Le délégataire précise qu'aucun détail par taille de bateau ne peut être extrait de son outil de gestion.

Nombre de prestations par exercice

Manutention :	en 2013 : 1 786	en 2014 : 1 828	soit + 2,4 %
Stationnement :	en 2013 : 3 010 jours	en 2014 : 2 781 jours	soit - 7,6 %

➤ **Main d'œuvre (travaux divers et travaux spécialisés)**

Des précisions sur les prestations se basant sur le tarif main d'œuvre sont apportées dans un courrier transmis par le délégataire, le 22 avril 2014.

Le délégataire fait une estimation du nombre d'heures de main d'œuvre effectuées à partir des recettes et du tarif main d'œuvre.

Nombre d'heures de main d'œuvre par exercice

Travaux divers :	en 2013 : 1 547 heures	en 2014 : 1 538 heures	soit - 0,5 %
Travaux spécialisés :	en 2013 : 1 750 heures	en 2014 : 1 310 heures	soit - 25,1 %
(Total :	en 2013 : 3 296 heures	en 2014 : 2 848 heures	soit - 13,6 %)

➤ **Prestations : osmose et carénage**

Dans le rapport relatif à l'exercice 2014, le délégataire a précisé le nombre de prestations d'osmose.

Nombre de prestations par exercice

Carénage :	en 2013 : 189	en 2014 : 212	soit + 12,2 %
Osmose :	en 2013 : 1 :	en 2014 : 1	Pas d'augmentation

➤ **Ventes de marchandises**

Le délégataire ne précise pas le type et nombre de marchandises vendues.

Il explique dans un courrier du 31 mars 2015, son impossibilité de déterminer les quantités de marchandises vendues puisque son activité nécessite l'utilisation de plus de 3 000 références et que son logiciel comptabilise les ventes de marchandises en termes de recettes, et non en quantités.

Il n'est donc pas connu la part des marchandises vendues pour une prestation réalisée par le délégataire, ni la part des marchandises vendues en boutique pour une utilisation par l'utilisateur.

Des précisions ont été sollicitées sur ces points.

➤ **Prestations complémentaires sous-traitées**

Carènes Services sous-traite certaines prestations complémentaires conformément au contrat de délégation de service public, concernant :

- Les révisions et réparations mécaniques
- Les travaux sur Inox
- Les travaux de réparation ou d'installation de voiles et gréement neufs
- Les travaux d'installation à bord de systèmes d'évacuation et d'instruments de navigation électronique.

Le rapport remis par le délégataire ne transmet aucune donnée sur ces activités de sous-traitance (nombre d'utilisateur, type de bateaux, montant par type d'activité).

En 2014, les travaux sous-traités se sont élevés à 22,4 k€ (enregistrement dans un compte de charges).

D'année en année, le délégataire transmet des informations sur son activité. Il est essentiel de poursuivre cette démarche afin d'avoir une bonne connaissance de l'activité déléguée.

2/ Economie de la délégation

2/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

2/1/1/ Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 632,9 k€ soit une diminution des produits de 5,3 % par rapport à 2013. En 2013, il avait été constaté une diminution de 4,2 % des produits, qui s'élevaient à 668 k€.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2014, le chiffre d'affaires est de 627,9 k€ et recule de 4,5 % par rapport à l'année 2013, année au cours de laquelle, le chiffre d'affaires avait également régressé de 5 % et représentait 657 k€. Depuis 2008, le taux de variation du chiffre d'affaires n'a pas eu une progression régulière : 2009 : 0,4 % ; 2010 : - 5,2 % ; 2011 : 1,6 % ; 2012 : + 8,4 % ; 2013 : -5 %. En 2014, le chiffre d'affaires est inférieur au chiffre d'affaires de 2008, c'est-à-dire en début de contrat de DSP (soit - 5%).

Composition du chiffre d'affaires (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Main d'œuvre (travaux chantier): représentent 27,9 % du chiffre d'affaires
- Manutentions : représentent 26,7 %
- Ventes de marchandises : 17,2 %
- Stationnement : 14,7 %
- Forfait carénage : 11,5 %
- Forfait osmose : 2,0 %

Le chiffre d'affaires a diminué de 4,5 %, en 2014, en raison des diminutions des postes suivants :

- Ventes de marchandises : 108,2 k€, soit une diminution de 21,2 % par rapport à 2013 (137,4 k€).
- Main d'œuvre (travaux chantier) : 175 k€, soit une diminution de 8,8 % par rapport à 2013 (192 k€). La diminution de ces recettes provient de la diminution indiquée par le délégataire via le nombre d'heures de main d'œuvre effectuées. En 2014, il y a eu une diminution de 13,6% du nombre d'heures de main d'œuvre. En 2013, 3 296 heures et en 2014, 2 848 heures. La diminution des recettes ne provient pas d'une modification tarifaire, tarifs équivalents à 2013 (cf paragraphe III.1.1 tarifs).

Une partie des marchandises vendues (pourcentage non transmis) est intégrée dans les prestations dites « travaux chantier » réalisées par le délégataire. Ces prestations ayant diminué, les recettes liées aux marchandises vendues ont également chuté.

- Stationnement : 92,6 k€, soit - 3,6 % par rapport à 2013 (96 k€). Le montant de ces recettes a diminué malgré l'augmentation des tarifs de 3 % car le nombre de jours de stationnement facturés a diminué de 7,6 %. En 2014, 2 781 jours de stationnement ont été facturés contre 3 010 jours en 2013.

Trois postes de recettes, ont augmenté en 2014. Cependant, leur augmentation n'a pu compenser les baisses évoquées précédemment. Leur variation impacte dans une moindre mesure le chiffre d'affaires.

- Forfait osmose : 12 k€, soit +15,6 % par rapport à 2013 (10,4 k€). En 2014 comme en 2013, 1 seul bateau a fait l'objet de cette prestation.
- Forfait carénage : 72,2 k€, soit +12,7 % (2013 :64,1 k€). L'augmentation de ces recettes suit la progression du nombre de prestations carénage indiqué par le délégataire. En 2014, 212 prestations ont été réalisées contre 189 en 2013, soit + 12,2 %.
- Manutentions : 167,6 k€, soit + 6,7 % (2013 : 157 k€). Le délégataire a précisé que les recettes des manutentions intègrent les recettes liées aux prestations de calage. La part respective des recettes de chacune des prestations n'est pas indiquée. L'augmentation de ces recettes est le reflet de l'augmentation tarifaire de 3 % et de l'augmentation du nombre de manutentions de 2,4 % en 2014. En 2014, 1 828 manutentions ont été réalisées contre 1 786 en 2013.

D'après le rapport annuel remis par le délégataire, la gestion commerciale est produite à l'aide d'un logiciel dédié. Cependant, il est difficile de relier les données de l'exploitation communiquées, (paragraphe 1/ tarifs et fréquentation) avec le montant des recettes. Cet outil de gestion ne permet pas au délégataire de fournir le montant des recettes correspondant à un nombre de prestations et ceci par catégorie de bateaux (catégorie se basant sur leurs dimensions). Les tarifs de chaque prestation étant directement liés à la taille des bateaux.

Par ailleurs, le délégataire a communiqué le catalogue des marchandises et leur tarif. Cependant, le délégataire ne précise pas le type et le nombre de marchandises vendues, dont une part intègre les différentes prestations que le délégataire peut effectuer tout au long de l'année. Il est donc difficile d'apprécier le montant des recettes liées à la vente de marchandises.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (reprise sur amortissements, produits exceptionnels) représentent 5 k€ alors qu'en 2013, leur montant était de 11,4 k€

Le total des produits de l'exercice 2014, soit 632,9 k€, est inférieur à celui de l'exercice 2008, il a diminué de 6,4 %. En 2008, le total des produits s'élevait à 676,2 k€

2/1/2 Charges

En 2014, les charges de la délégation représentent 660,8 k€ et sont en baisse de 3,9% par rapport à l'exercice précédent. En 2013, les charges avaient également diminué, soit de 3,2 %, et s'élevaient à 687,8 k€

Le délégataire ne tient pas de comptabilité analytique. Le montant des charges d'un exercice est donc le résultat de plusieurs calculs. Le délégataire distingue des charges dites « directes » et d'autres dites « indirectes ». Le montant des charges dites « indirectes » est calculé à partir d'une clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires de la DSP par rapport au chiffre d'affaires total de la Société Carènes Services. En 2014, cette clé de répartition est de 49,8% alors qu'en 2013, cette clé était de 56,0 %. D'autres charges sont affectées directement à la DSP.

Composition des charges (en % du total des charges) :

- Charges de personnel : représentent 58,0 % sur le total des charges
- Coût d'achat des marchandises vendues : 15,4 %
- Redevance versée à MPM : 8,9 %.
- Achats (carburants, eau, électricité) : représentent 5,6 %
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : représentent 5,5 %
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication, frais de déplacement) : 5,0 %.
- Charges d'entretien des installations: représentent 1,6 %

Les charges ont diminué en raison des diminutions des postes de charges suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues : 101 k€, soit -15,0% (2013 : 119 k€), baisse qui suit la diminution des ventes de marchandises liée à la diminution d'activité pour certains travaux (paragraphe 2/1/1Produits)
- Services extérieurs : 32,7 k€ soit - 9,2 % (2013 : 36 k€).
- Charges d'entretien des installations : 10,2 k€, soit - 71,6 % (2013 : 35,9 k€). D'année en année, les interventions sur le portique élévateur à bateaux étaient de plus en plus nombreuses et coûteuses. Par conséquent, le délégataire a préféré reconditionné intégralement l'engin (cf paragraphe II. Compte rendu technique).

Toutefois, les autres postes de charges ont connu des augmentations ou stagnations.

- Charges de personnel : 383 k€, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2013 (367 k€). Cette augmentation correspond à une augmentation des salaires et charges salariales plus ou moins importante selon les salariés.
- Redevance versée à MPM : 59,1 k€, montant équivalent à celui de 2013.
- Achats (carburants, eau, électricité) : 36,9 k€, soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2013 (34,3 k€).

- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations): 36,6 k€, soit + 2,8 % (2013 : 35,6 k€).

Le montant des charges de personnel n'est pas calculé en fonction de la clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires. Les charges de personnel de la Société Carènes Services sont imputées à 69,3 % à la DSP en 2014 (soit +1,1 % par rapport à 2013). En 2013, cette proportion était de 68,6 %. Cette imputation dépend du nombre d'ETP affecté à l'activité DSP.

Les charges de personnel sont les charges qui pèsent le plus sur l'activité DSP.

Le total des charges, soit 660,8 k€, a augmenté de 1,2 % par rapport à l'exercice 2008, exercice pour lequel le total s'élevait à 653 k€.

2/1/3/ Résultat de l'exercice

L'activité de Carènes Services alterne des résultats bénéficiaires et déficitaires.

Depuis 2012, l'activité est à nouveau déficitaire.

Pour mémoire, les résultats des différents exercices :

2013 : - 19,1 k€, 2012 : -12,4 k€, 2011 : + 553 €, 2010 : - 2 400 €, 2009 : +39 k€; 2008 : + 23 k€

En 2014, la diminution des charges ne permet pas de compenser la baisse du chiffre d'affaires de 4,5 %. Le résultat est donc déficitaire à hauteur de 27,8 k€.

La diminution du résultat est de 220 % par rapport à 2008.

Concernant la capacité d'autofinancement de Carènes Services, elle est négative, soit - 10,9 k€ en 2014. Elle était de - 5 k€ en 2013, elle a donc diminué par rapport à l'exercice précédent.

2/1/4/ Comparaison aux données prévisionnelles présentes au contrat

L'annexe 2 du contrat présente un compte d'exploitation prévisionnel pour chaque exercice du contrat. Le paragraphe ci-dessous présente les données de l'exercice 2014.

- *Comparaison des recettes*

En € HT	2014		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
Manutentions (+ calage)	173 858	167 598	-3,6%
Stationnement	120 459	92 575	-23,1%
Main d'œuvre (travaux chantier)	186 277	175 174	-6,0%
Forfait carénage	68 301	72 244	5,8%
Forfait osmose	27 320	12 083	-55,8%
Ventes de marchandises	305 594	106 450	-65,2%
Activités annexes	0	1 784	
Total chiffre d'affaires	881 809	627 908	-28,8%

Pour l'exercice 2014, le chiffre d'affaires réalisé de 627,9 k€ ne correspond pas à celui prévu au contrat, soit 881,8 k€, (situation similaire aux exercices précédents). Le chiffre d'affaires est inférieur de 28,8 % au prévisionnel de l'exercice 2014.

Quelle que soit la prestation, les objectifs ne sont pas atteints et pour certaines prestations, l'écart est important, comme par exemple pour les stationnements ou la vente de marchandises.

En € HT	2014		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
Prestations			
Total chiffre d'affaires	881 809	627 908	-28,8%
Autres produits	0	5 079	
TOTAL PRODUITS	881 809	632 987	-28,2%

- *Comparaison des charges et du résultat net*

Le montant des charges de l'exercice s'élève à 660,8 k€ or le compte d'exploitation prévoyait 861,4 k€ de charges en 2014, soit un écart de 23,3 %.

Le montant de la plupart des charges de l'exercice (coût d'achat des marchandises, autres achats, services extérieurs, impôts et taxes) est inférieur d'environ 50 % au montant prévu par le contrat.

Par contre, le montant des charges de personnel de 383,7 k€ est plus élevé de 7,7 % au montant prévu par le contrat, soit 356,2 k€.

Le montant de la redevance versée à la collectivité, de 59,1 k€, est inférieur de seulement 3 % au montant prévu par le contrat (60,8 k€).

En € HT	2014		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
TOTAL PRODUITS	881 809	632 987	-28,2%
TOTAL CHARGES	861 441	660 836	-23,3%
RESULTAT NET	20 368	-27 849	-236,7%
	bénéfice	déficit	

En 2014, le contrat prévoyait une activité bénéficiaire à hauteur de 20,4 k€ or l'activité en 2014 est déficitaire à hauteur de 27,8 k€.

2/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir d'un bilan comptable, un bilan fonctionnel peut être réalisé permettant ainsi l'analyse de l'équilibre financier d'une structure.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

A la suite des demandes récurrentes de la collectivité depuis le début du contrat, le bilan comptable relatif à l'activité de délégation a été réalisé et communiqué par le délégataire. Les données relatives à l'exercice 2012 ont été communiquées en fin d'année 2013 par courrier. Les données des exercices 2013 et 2014 ont été intégrées au rapport annuel remis par le délégataire.

Pour le délégataire, la production du bilan comptable est rendue difficile du fait de l'absence de comptabilité analytique dans son outil de gestion.

2/2/1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Comme en 2013, le FRNG est négatif, et ce, à hauteur de 105,9 k€. En 2013, il s'élevait à 105,4 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis 2012, le délégataire n'a pas la capacité de financer

ses investissements par des ressources durables et cette situation s'est aggravée en 2013 et perdue en 2014.

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres et des amortissements de l'actif immobilisé. Les capitaux propres ont diminué de 42,2 % en 2014 (2013 : 81,9 k€), car ils intègrent le déficit de l'exercice 2014 de 27,8 k€. Les capitaux propres s'élèvent désormais à 47,3 k€. Le montant des ressources propres s'élève à 226,6 k€ en 2014. Les dettes financières stables s'élèvent à 65 k€ au 31/12/2014, soit +118 % par rapport à 2013 (30 k€). Un prêt de 75 k€, d'une durée de 5 ans, a été contracté en 2014 pour financer les investissements réalisés durant l'exercice (cf paragraphe II. Compte rendu technique). Le montant total des ressources durables est de 292,2 k€ en 2014.

L'augmentation des ressources durables, par la souscription d'un prêt par le délégataire, n'a pu compenser l'augmentation des emplois durables représentés par l'actif immobilisé.

Concernant l'actif immobilisé, en 2014, l'actif brut de la DSP atteint 398,1 k€, soit + 22,6 k€ par rapport à 2013. L'actif immobilisé comprend les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2014.

En 2013, 30 k€ avaient été enregistrés en immobilisations en cours et ce montant correspondait au début des travaux du reconditionnement intégral du portique élévateur à bateaux. Sur 2014, il est ajouté à l'actif brut immobilisé, le montant des travaux pour le portique de 21,5 k€ correspondant à la fin des travaux et celui de l'acquisition pour 1,1 k€ de matériel informatique, soit un total de 22,6 k€.

En 2014, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 218,9 k€.

La distinction des biens de retour et biens de reprise est transmise chaque année dans le rapport annuel du délégataire. Cette ventilation des biens est essentielle car des biens indispensables au fonctionnement de la DSP, qui ont été acquis en cours de contrat, font également partie des biens de retour.

Des actifs immobilisés d'un montant important ont été acquis récemment, il s'agit notamment des travaux de mise aux normes environnementales achevés en 2011 et du reconditionnement du portique élévateur effectué 2014. Ces biens ne seront pas totalement amortis à la fin du contrat, courant 2021.

Toutefois, l'article 23 du contrat de délégation de service public intitulé « Remise des installations à l'expiration de la délégation » précise : « A l'expiration de la délégation, le délégataire est tenu de remettre **gratuitement** à la collectivité tous les biens et équipements (**biens de retour**) qui font partie intégrante de la délégation, y compris ceux, qui répondant à cette définition, **ont été acquis ou construits par le délégataire** ». L'article 4 du contrat précise quant à lui, « Les surfaces, installations et équipements mis à disposition », comprenant les quais, les ouvrages et terre-pleins du périmètre ainsi que l'engin de levage d'une capacité maximale de 30 tonnes. Par conséquent, les biens de retour, même non amortis en fin de contrat, seront remis gratuitement au délégant.

2/2/2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2013, le montant du BFR était de - 10,1 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme. En d'autres termes, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette pratique courante étant menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

En 2014, la situation est différente, le BFR est positif à hauteur de 14,7 k€, ceci correspond à un besoin de financement à court terme (cycle d'exploitation). Cette situation provient d'une diminution des dettes fournisseurs en 2014, soit -59,7 %.

En 2014, il n'existe même plus d'excédent de ressources généré par le cycle d'exploitation pour financer en partie les emplois durables. Cette situation concernait l'exercice 2013, avec un FRNG négatif et un BFR à peine positif. (Toutefois, il est à noter que, les emplois durables doivent être financés par des ressources durables).

2/2/3 Trésorerie

Le FRNG étant négatif, il ne peut couvrir le BFR qui lui est positif. Par conséquent, la trésorerie est négative.

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2014 s'élève à -120,6 k€ et correspond au montant des concours bancaires car le montant des disponibilités est nul. En 2013, la trésorerie s'élevait à - 95,2 k€ et correspondait également au montant des concours bancaires. En 2014, le solde net de trésorerie est encore plus négatif, soit + 26,7 % par rapport à 2013.

L'équilibre financier de la DSP est fragile.

3/ Relations financières avec MPM

La société Carènes Services a versé en 2014 une redevance totale de 59 102 €, à la collectivité, dont 57 792 € correspondant à la part fixe et 1 310 €, au titre de la redevance annuelle complémentaire déterminée à raison de 0,21% du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

La redevance fixe versée en 2014, est presque identique à celle versée en 2013, soit 59 110 €

Pour chaque exercice, le montant de la part fixe à verser au délégant se calcule suivant une formule de révision prévue au contrat. Cette révision s'effectue à l'aide d'index dont les valeurs sont publiées chaque année par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

En 2014, la valeur des index a faiblement augmenté, par conséquent le montant de la redevance fixe a peu évolué.

La redevance totale versée au délégant représente 8,9 % du total des charges et représente seulement 9,4 % du chiffre d'affaires de l'activité DSP.

Par rapport à 2008, la redevance totale a augmenté de 16 %.

4/ Effectif

En 2014, l'effectif rattaché à la DSP est constitué de 14 personnes, comprenant 10 permanents et 4 précaires, soit 3 saisonniers (dont 1 avait seulement un contrat d'1 mois) et 1 stagiaire. L'effectif a légèrement augmenté par rapport à 2013. En 2013, 13 personnes étaient rattachées à la DSP, 10 permanents et 3 précaires (2 saisonniers et 1 stagiaire).

En 2014, quatre permanents sont affectés à 100 % à l'activité DSP : chef grutier, grutier, peintre et stratifieur ainsi que le personnel temporaire. Quatre autres permanents consacrent 70 % de leur temps à la DSP : directeur général, responsable des achats, gestionnaire comptable et secrétaire. Le directeur commercial est quant à lui affecté à 50 % à la DSP.

Depuis 2013, le pourcentage d'affectation du salarié s'occupant de la gestion et de la comptabilité a été augmenté de 50 % à 70 %. Par ailleurs en 2013, un cariste en CDI a été rattaché à la DSP et celui-ci y consacre 20 % de son temps.

Ce qui représente en taux d'emploi 8,33 équivalent temps plein (ETP) affectés à la DSP, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2013. Cette légère augmentation est liée au recrutement d'un saisonnier pour un mois en CDD.

Entre 2010 et 2012, le taux d'emploi avait diminué : en 2010 : 9,0 ETP, en 2011 : 8,03 ETP, en 2012 : 7,85 ETP. Il augmente à nouveau depuis 2013, soit 8,29 ETP.

Même si en 2014, le nombre d'ETP ne rejoint pas celui de l'exercice 2010, les charges de personnel représentent chaque année plus de 50% des charges de la DSP.

IV. Qualité de service

Le délégataire fournit peu d'éléments permettant d'apprécier la qualité du service. Toutefois, les retours d'usagers auprès de la capitainerie sont positifs concernant la qualité des prestations.

Carènes Services a créé un site Internet permettant aux clients d'y retrouver la présentation de toutes les prestations proposées par Carènes Services, des explications techniques et des témoignages de clients ; 3 personnes témoignent de leur satisfaction.

Le délégataire et de nombreux professionnels du nautisme, dont l'activité est basée au port de la Pointe-Rouge, ont sollicité un prestataire pour organiser un système de collecte des déchets générés par l'activité des professionnels.

V. Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2014

Depuis trois exercices, le délégataire transmet des documents essentiels à l'analyse de l'activité de DSP, notamment le bilan comptable et des données relatives à l'activité (nombre de stationnements, nombre de carénage...). Ces documents et renseignements étaient demandés depuis le début de la DSP.

Des précisions complémentaires sont de nouveau sollicitées, dans l'objectif d'acquérir une meilleure connaissance de l'activité déléguée de carénage et de grutage du port de la Pointe-Rouge.

En 2014, la diminution des charges ne permet pas de compenser la baisse du chiffre d'affaires de 4,5 %. L'activité est toujours déficitaire, soit 27,8 k€ en 2014 contre 19,1 k€ en 2013.

L'effectif est équivalent à celui de 2013, à l'exception du recrutement d'un saisonnier supplémentaire pour un mois. L'effectif comprend 10 permanents et 4 précaires (3 saisonniers et 1 stagiaire).

L'état des immobilisations reste satisfaisant du fait de l'entretien courant réalisé.

Carènes Services n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

En 2014, le délégataire a recours aux concours bancaires pour financer les besoins du cycle de long terme et ceux du cycle de court terme (lié à l'exploitation). Le solde net de trésorerie est donc négatif et s'élève à 120 k€.

La situation de Carènes Services présente des difficultés d'ordre financier sur le cycle de long terme depuis 2012 et sur le cycle d'exploitation depuis 2014. L'équilibre financier de la DSP est fragile.

La qualité des prestations fournies aux usagers est satisfaisante.